



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU présente l'avantage de délivrer une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- Sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services du CDG et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Le CFU est soumis au vote du conseil d'administration selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour l'ancien compte administratif (vote au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1).

Il est proposé au conseil d'administration lors de sa séance du 2 mars 2026 d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, mais également d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	318 000,00	6 957 376,00	7 275 376,00
	Recettes réalisées (1)	B	295 653,22	8 895 820,14	9 191 473,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 891 395,25	10 293 148,92	12 984 544,17
	Dépenses réalisées (1)	E	792 689,71	9 208 634,09	10 001 323,80
	Restes à réaliser	F	207 223,08	0,00	207 223,08
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-497 036,49	-312 813,95	-809 850,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 373 395,25	3 335 772,92	5 709 168,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Exoédent /déficit	G + H	1 876 358,76	3 022 958,97	4 899 317,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-207 223,08	0,00	-207 223,08
Résultat cumulé	Exoédent /déficit	G + H + I	1 669 135,68	3 022 958,97	4 692 094,65

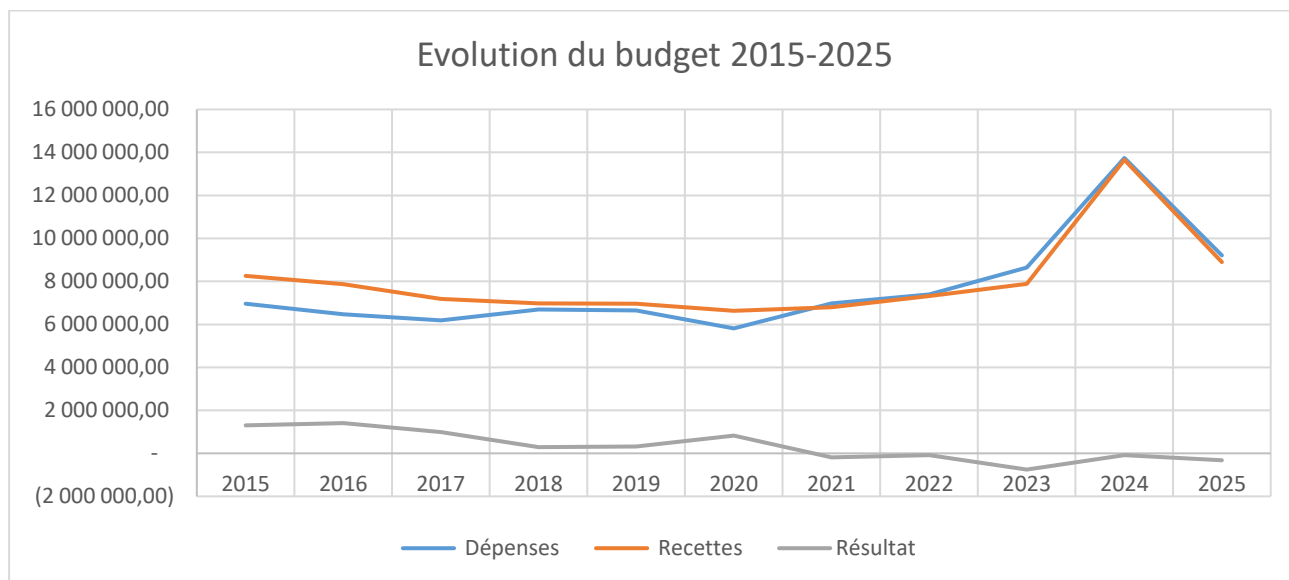
Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-09-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

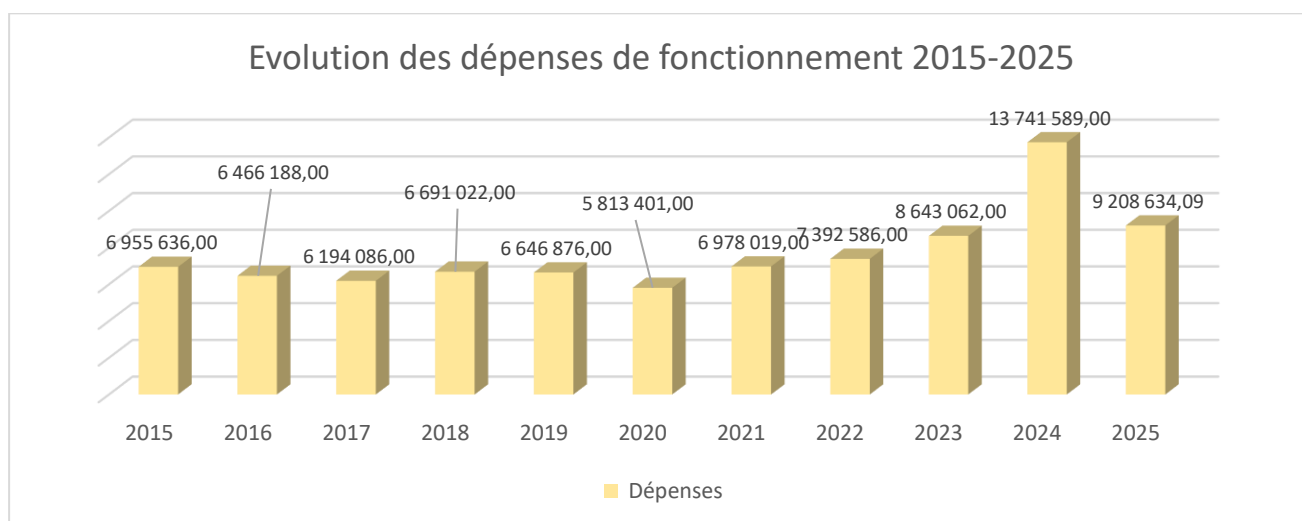
La section de fonctionnement est clôturée avec un résultat négatif de -312 813,95 € pour l'exercice 2025.

Pour mémoire, taux de cotisations obligatoire (0.65%) et additionnelles (0.14%) soit pour l'exercice 2025, 0.79 % de la masse salariale des collectivités affiliées et 0.12 % pour les collectivités adhérentes au socle commun.

Comparatif des dépenses et des recettes des comptes administratifs depuis l'année 2015.

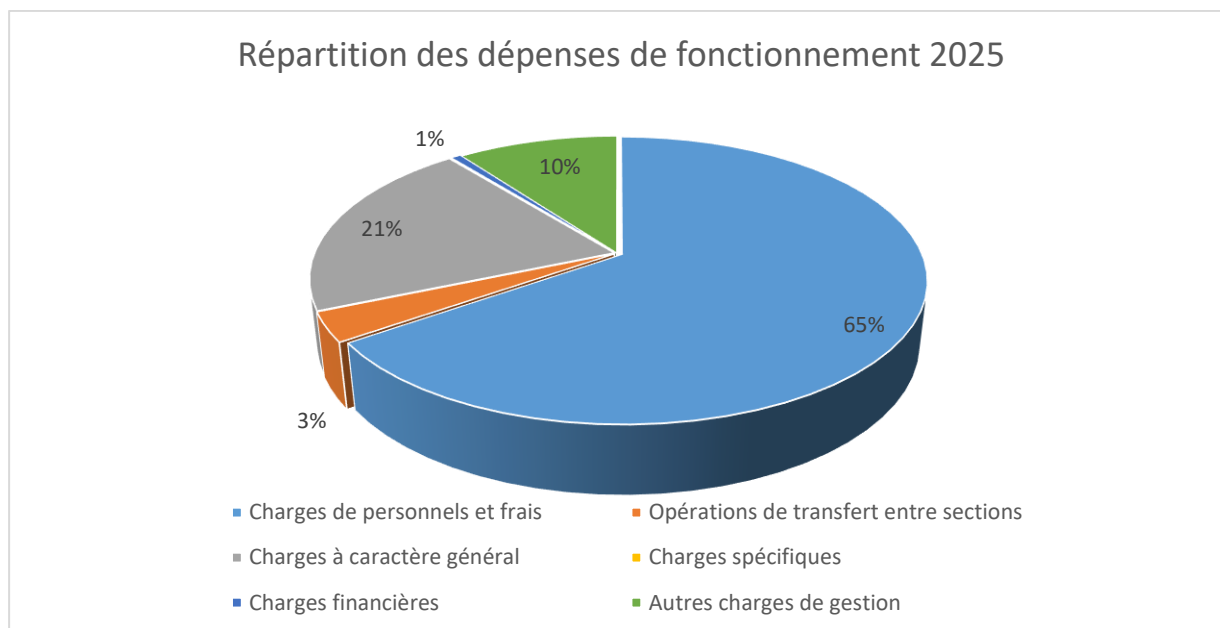


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le pic des dépenses constaté en 2024 correspond à la vente des locaux situés au Mée sur Seine, avec des écritures de constatation d'une moins-value de 4 668 093,03 €.

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.



Chapitre 011 - Charges à caractère général

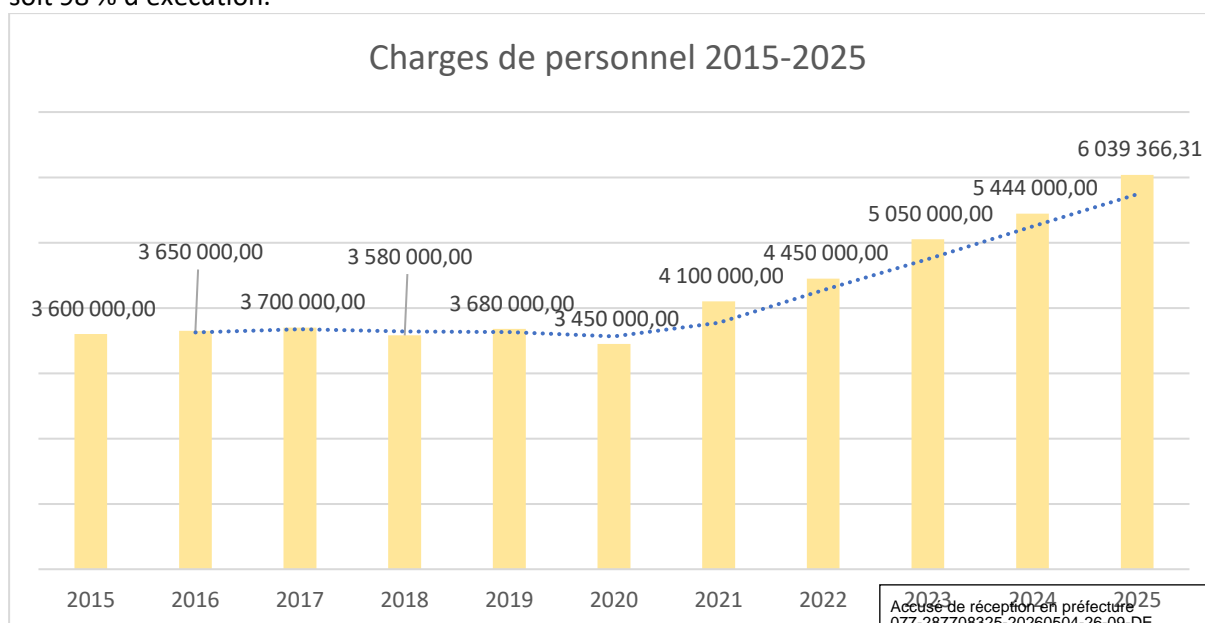
Un montant de 2 508 900 € a été inscrit au Budget Primitif 2025. Le réalisé s’élève à 1 898 412,03 €, soit 75,67 % d’exécution.

Article 6042 – Achat et prestation de service – Notamment du fait de la partie prestation de service RGPD du service informatique qui poursuit sa montée en puissance et des dépenses de gardiennage du bâtiment qui a dû être mis en place à la suite des cambriolages de 2024.

Article 6188 – Autres frais divers – Le montant de 427 102,09 € réalisé, correspondant essentiellement aux dépenses d’organisations de concours et surtout de remboursement des coûts lauréats aux divers CDG organisant les concours dont les lauréats sont issus du secteur géographique de la Seine-et-Marne.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Un montant de 6 138 800 € a été inscrit au Budget Primitif 2025. Le réalisé s’élève à 6 039 366,31 €, soit 98 % d’exécution.



Accusé de réception en préfecture
 077-287708325-20260504-26-09-DE
 Date de télétransmission : 07/05/2026
 Date de réception préfecture : 07/05/2026

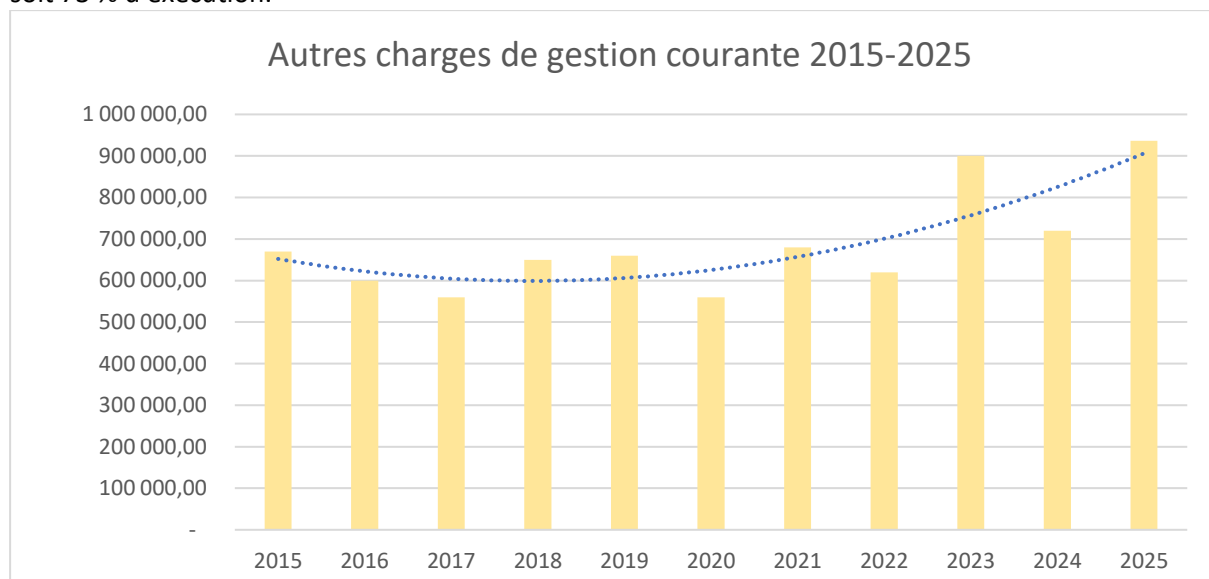
Au 31 décembre 2025 :

- L'effectif global du Centre s'établit à 102 postes budgétaires, dont 75 en activité et 4 apprentis.
- Le nombre d'agents pris en charge par le Centre de gestion est de 4 à temps complet et 1 à temps non complet.

Le chapitre 012 a connu une augmentation de 10,93% entre l'exercice 2024 et 2025, cependant il faut noter que sur cet exercice 2025, la prestation intérim territorial a eu un impact non négligeable sur le chapitre 012. En effet, le coût salarial des missions d'intérim représente 536 072 € soit 8,9 % des dépenses du chapitre 012. Sans ceux-ci l'augmentation de ce chapitre est contenue à 1%.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Un montant de 1 277 103,92 € a été inscrit au budget Primitif 2025. Le réalisé s'élève à 936 638,43 € soit 73 % d'exécution.



Article 65811 - Droits d'utilisation informatique en nuage – Le montant prévu au budget primitif était de 197 630 € et le réalisé a été de 145 823,24 €.

Article 6568 – Autres participations – Le montant réalisé correspondant aux remboursements des rémunérations des agents en décharges syndicales à leurs collectivités employeurs est de 599 592,14 € pour 451 000 € prévus au budget primitif 2025.

Article 65748 – Subventions aux autres personnes de droit privé – Somme versée en faveur de l'Amicale du Personnel (24 000 €) en faveur de l'amicale du personnel.

Chapitre 66 - Charges financière

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts pour l'année 2025, pour un montant réalisé de 58 342,68 € et le rattachement des Intérêts Courus Non Echus pour un montant réalisé de -2 804,47€.

Chapitre 67 - Charges spécifiques

Une somme totale de 10 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2025.

Le réalisé s'élève à 8 028,96 € d'annulation de titres sur exercices antérieures.

Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section

Il s'agit d'opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements.

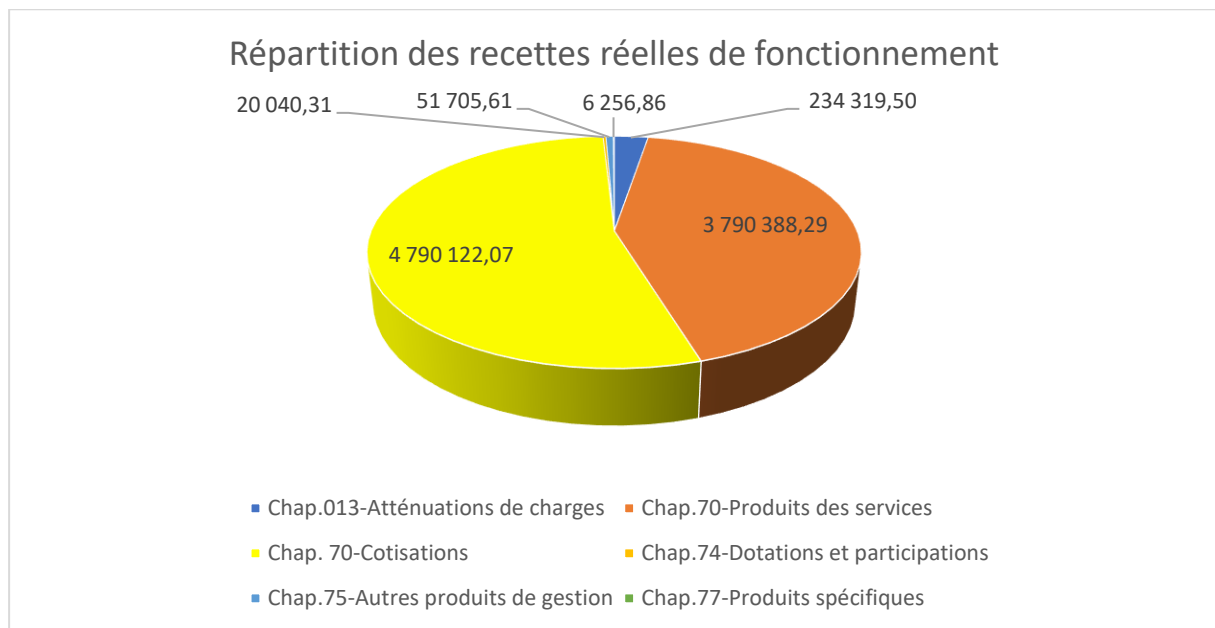
Le réalisé pour les dotations aux amortissements des immobilisations s'élève 261 845,68 €.

La plus-value réalisée suite à la cession de trois véhicules pour un montant de 6 000 €

Ces écritures trouvent leurs contreparties comptables en recettes d'investissement au chapitre 040.

077-287708325-20260504-26-09-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

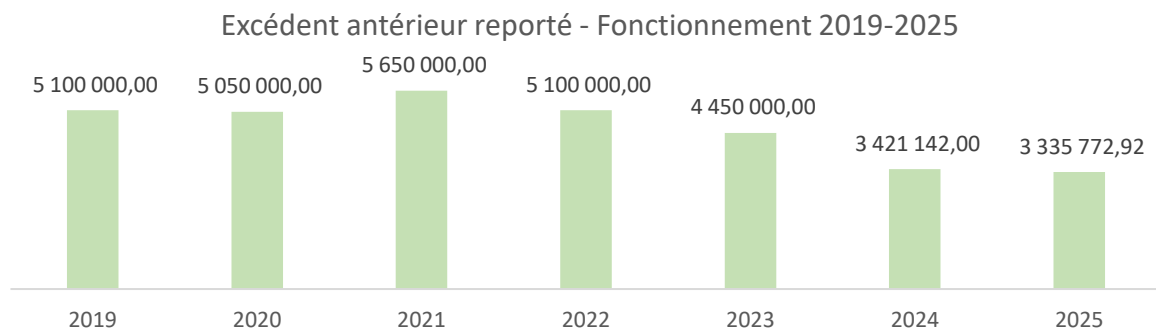
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les graphiques suivants présentent la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.

Chapitre 002 - Excédent antérieur de fonctionnement

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024, soit 3 335 772,92 €.



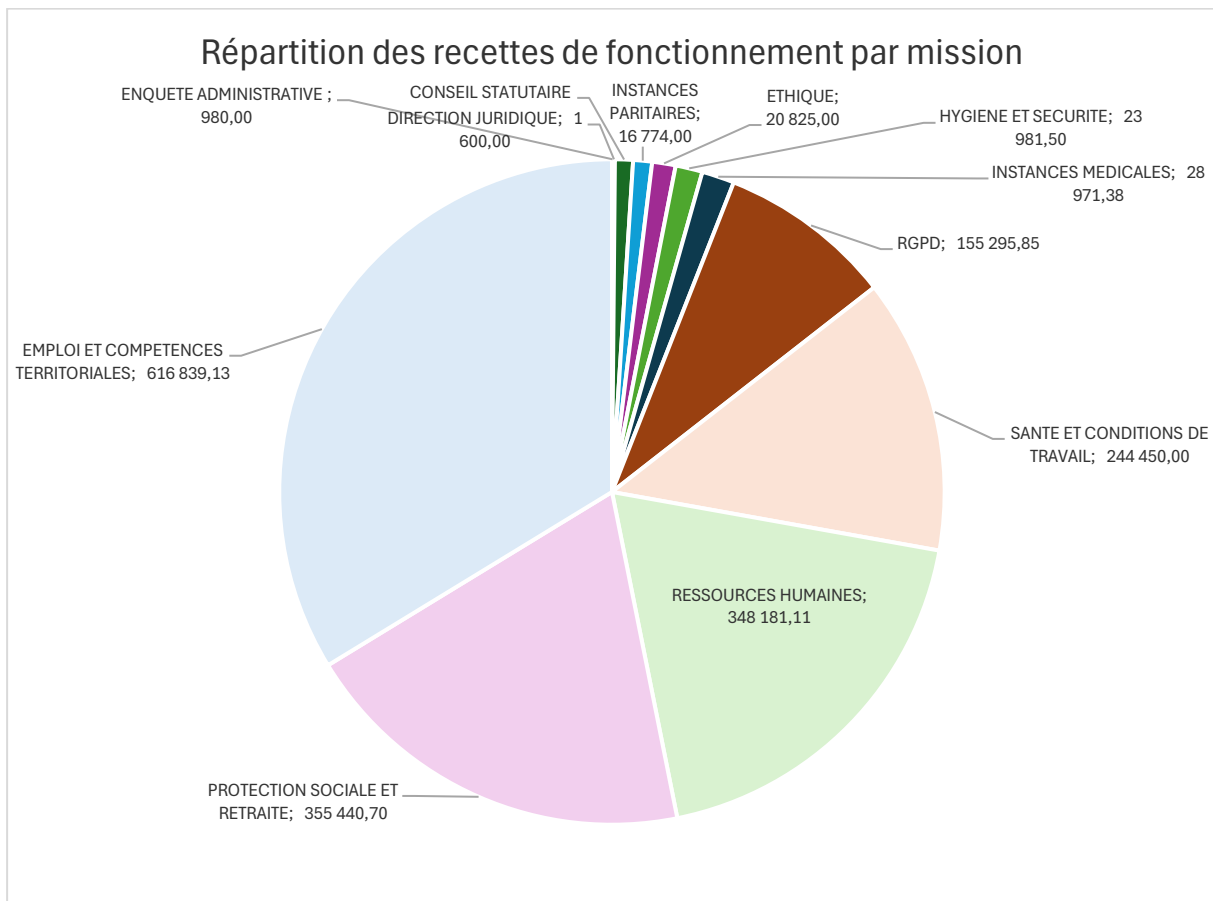
Chapitre 013 - Atténuation de charges

Le chapitre enregistre les remboursements des rémunérations des fonctionnaires privés d'emploi (FMPE) ainsi que les remboursements des traitements des agents du Centre en arrêt maladie ou maternité.

Le montant prévu était de 163 500 € et Le montant réalisé est de 234 319 €.

Chapitre 70 - Produits des services

Le montant prévu était de 6 755 297 €. Le montant réalisé est de 8 580 510,36 € selon la répartition ci-après :



Les cotisations obligatoires, additionnelles et du socle commun ont rapporté 4 790 122,07 € en 2025. Les recettes des coûts lauréats se sont élevées à 1 844 430,37 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Le montant prévu était de 35 000 € au Budget Primitif 2025.

Le montant réalisé a été de 20 040,31 € ce qui correspond au FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Le montant prévu était de 100 €. Le réalisé est de 51 705,61 €, dont 31 900 € de versement dans le cadre de la convention FIPHFT, et des remboursements des assurances suite à des sinistres en 2025 à hauteur de 16 635 €. Le reste correspond à des recettes des avoirs reçus par les prestataires et/ou fournisseurs.

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Le montant prévu était de 500 €. Le réalisé est de 6 265,86 €, dont 6 000 € relatifs à la cession de trois véhicules.

Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections

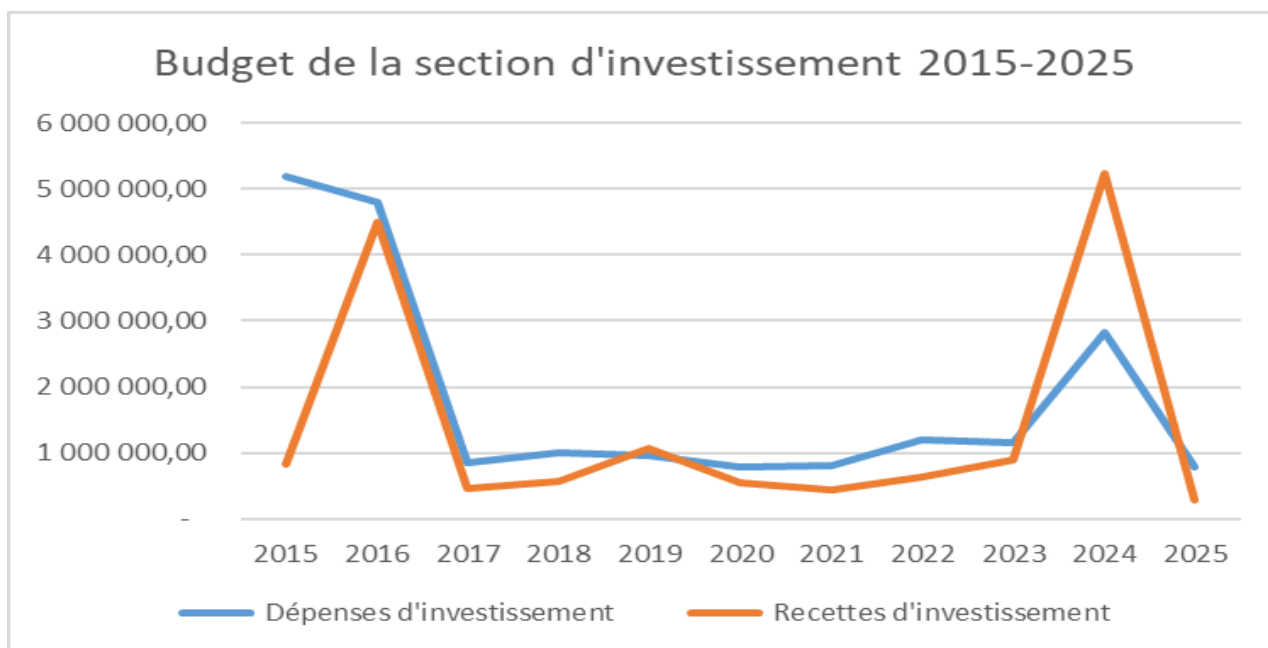
Elle trouve sa contrepartie au chapitre 040 des dépenses d'investissement. Le montant réalisé dans ce chapitre pour l'exercice 2025 a été de 267 845,68 €.

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-09-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'est clôturée pour l'exercice 2025 avec un résultat négatif de - 497 036,49 €.

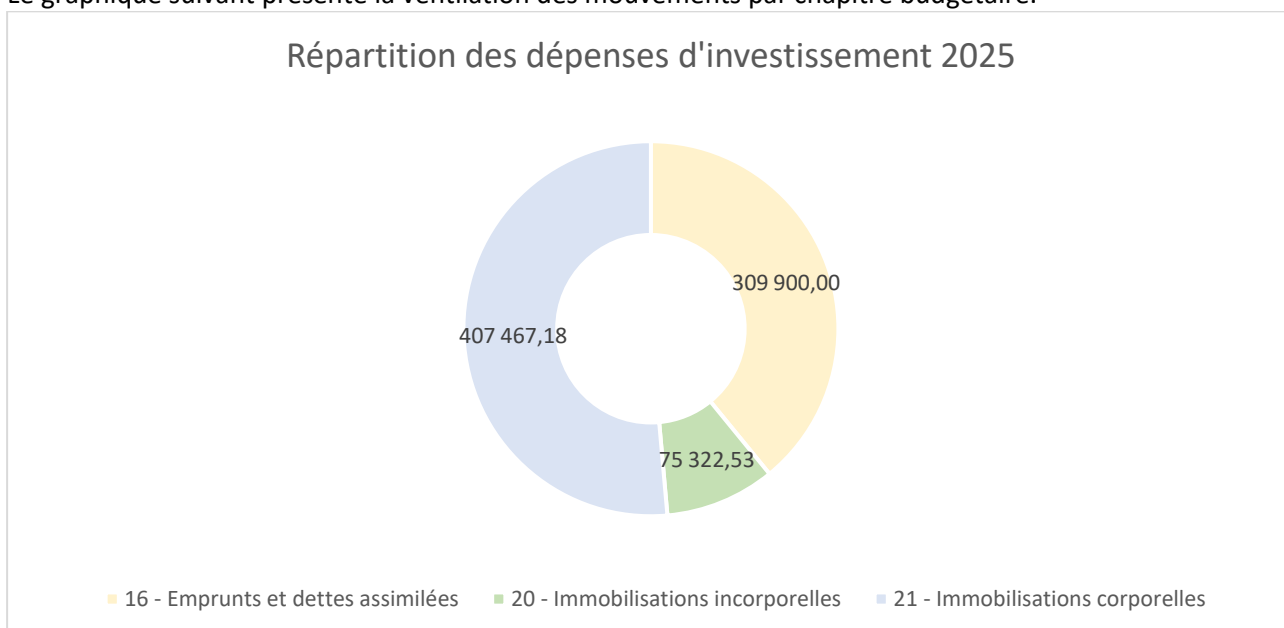
Cela s'explique par la composition de la section d'investissement dont les recettes proviennent essentiellement (89%) des soldes antérieurs.



➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	309 900,00
20 - Immobilisations incorporelles	75 322,53
21 - Immobilisations corporelles	407 467,18
Total dépenses d'investissement	792 689,71

Le graphique suivant présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire.



Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-09-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Le réalisé se monte à 309 900,00 € de remboursement du capital pour l'année 2025.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Le réalisé s'élève à 75 322,53 € pour des achats de licences et de frais d'études dans le cadre de travaux de réaménagement des locaux :

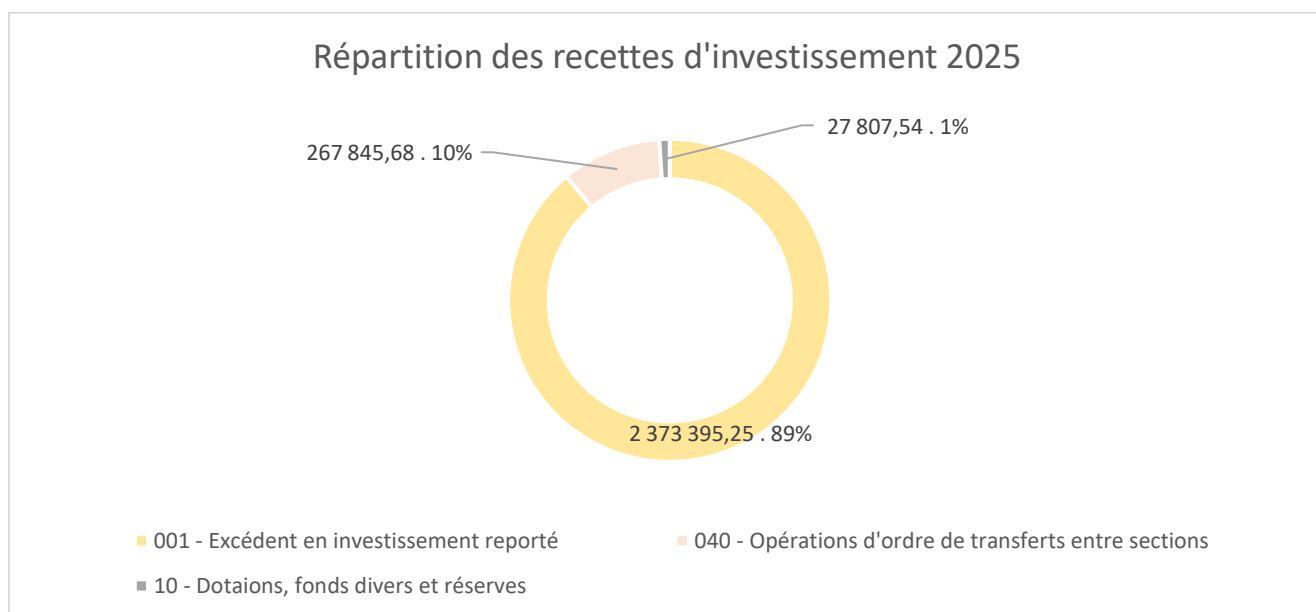
- Etudes dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux (50 754,85 €)
- Licences informatique acquises pour différents services (24 567,68 €)

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

La dépense totale s'élève à 407 467,18 € dont notamment :

- Travaux de sécurisation du bâtiment (217 390,34 €)
- Remplacement de l'éclairage du parking extérieur (32 789,83 €)
- Renouvellement cyclique du parc et autres achats informatiques (64 882,25 €)
- Acquisition de mobiliers pour différents services et de vélos-bureaux (21 949,01 €)
- Achat d'un véhicule électrique pour le service concours (35 276,76 €)

➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT



Chapitre 10 - Dotation fonds divers et réserves

Article 10222 : FCTVA sur les dépenses des chapitres 20 et 21 de l'exercice 2024 représentant une somme de 27 807,54 €.

Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations

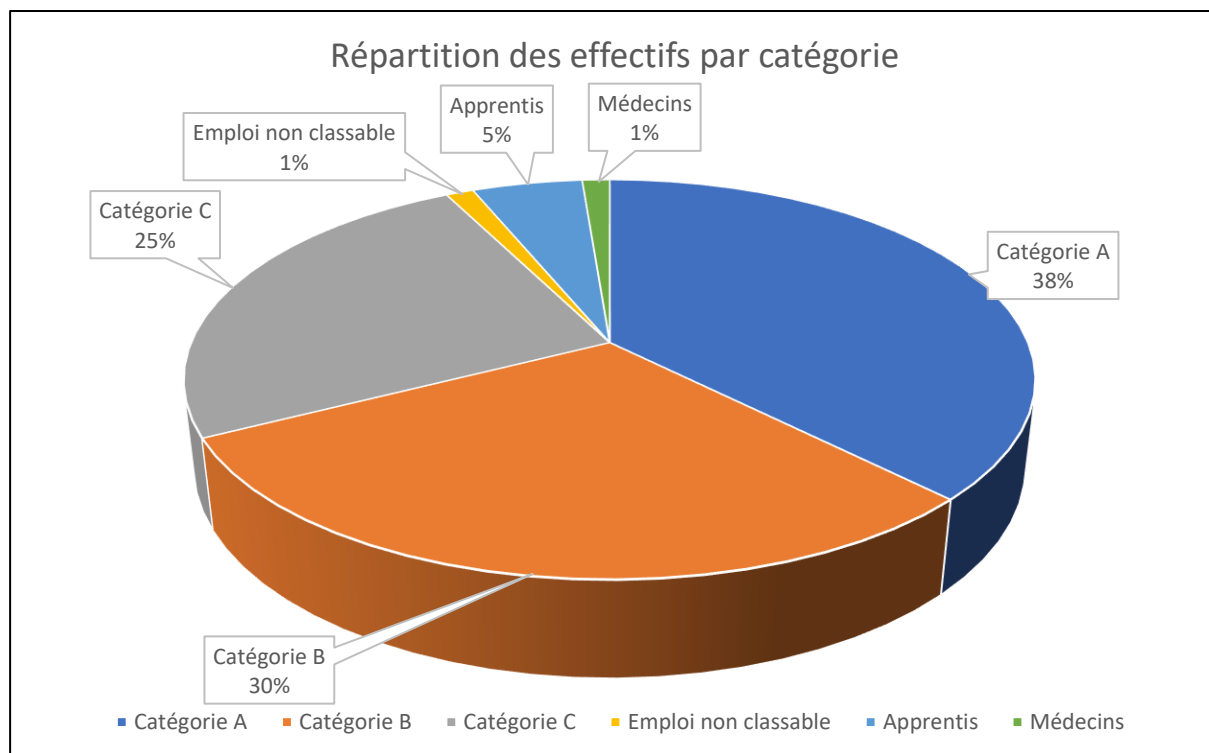
Il s'agit ici de la contrepartie du chapitre 042 de la section de dépenses de fonctionnement pour un montant réalisé qui s'élève donc à 267 845,68 €.

Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté

Excédent d'investissement de l'exercice 2024 pour un montant de 2 373 395,25 €.

EFFECTIFS AU 31/12/2025

		Homme	Femme
Catégorie A	31	13	18
Catégorie B	24	7	17
Catégorie C	20	2	18
Apprentis	4	2	2
Médecins	1		1
Total	80	24	56



Apprentis	4
Agents contractuels	21
Agents stagiaires	1
Agents titulaires	52
Médecins territoriaux	1
Emplois fonctionnels	1
Total	80

Accusé de réception en préfecture
 077-287708325-20260504-26-09-DE
 Date de télétransmission : 07/05/2026
 Date de réception préfecture : 07/05/2026

ETAT DE LA DETTE

- Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie
- Objet de l'emprunt : Acquisition et aménagement du siège du Centre de Gestion
- Capital emprunté : 11 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.85%
- Capital restant dû (CRD) au 31/12/2025 : 1 084 650,15€
- Date de la dernière échéance : 01/04/2030

